AR PREFECTURE
006-210600540-20200528-DELIB0292020-DE
Reçu le 03/06/2020

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°029/2020

OBJET : Administration Générale : Election des membres du « CCAS ».

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de Mai à 15 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est à l'espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 22 Mai 2020.
PRESENTS : Robert NARDELLI – Alexandra RUSSO - Romain BIANCHI - Sophie ESPOSITO – Philippe MINEUR – Gracienne DODAIN –Serge DIGANI – Christine DECORDIER - Jean-Christophe CENAZANDOTTI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Bouabdallah LAFTAS- Catherine DINI – Xavier JARJANETTE - Nathalie DIGANI - Michaël TRUCCHI - Sabrina DIVRY - Kathy NICOLAS - Jean GUENCEZ - Françoise DAMILANO - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sandrine GUGLIELMINO –Maëva THOMMERET – Jean-Marc OCCHIROSSI – Véronique MINISCLOUX-
PROCURATIONS : Vanessa BEAUJAUD à Robert NARDELLI / Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI
ABSENT : Philippe JANIN
Secrétaire de séance : Romain BIANCHI
****

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-10, mentionnant que c'est le Maire sortant qui a en charge de convoquer le nouveau Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-07 al,2, mentionnant le délai de la première réunion qui doit se dérouler de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-9, qui impose que le Conseil municipal soit au complet au moment de sa convocation,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-2,

Considérant l'élection de monsieur le Maire dans ses nouvelles fonctions,

Considérant l'ordonnance Ministérielle n°2020-562,

Considérant la représentation proportionnelle soit 5 élus de la majorité et 1 élu de l'opposition,

Après avoir entendu le présent rapport,

Il est décidé au Conseil municipal de procéder à la désignation des membres du « CCAS ».

Président de Droit : Robert NARDELLI

TITUAIRE
Catherine DINI
Bouabdallah LAFTAS
Françoise DAMILANO
Martine DUNOYER DE SEGONZAC
Jean-Pierre MONTCOUQUIOL
Véronique MINISCLOUX

****

Nombre de Conseillers en exercice 27
Présents : 24 Votants : 26 Absents : 1 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDELLI
Maire de DRAP

MAIRIE DE DRAP (Alpes Maritimes)

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 03/06/2020
et publication en mairie le : 04/06/2020